



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**07 07**  
**2022**

# OPÉRATION DE PRÉVENTION SUR LES RISQUES EN MONTAGNE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

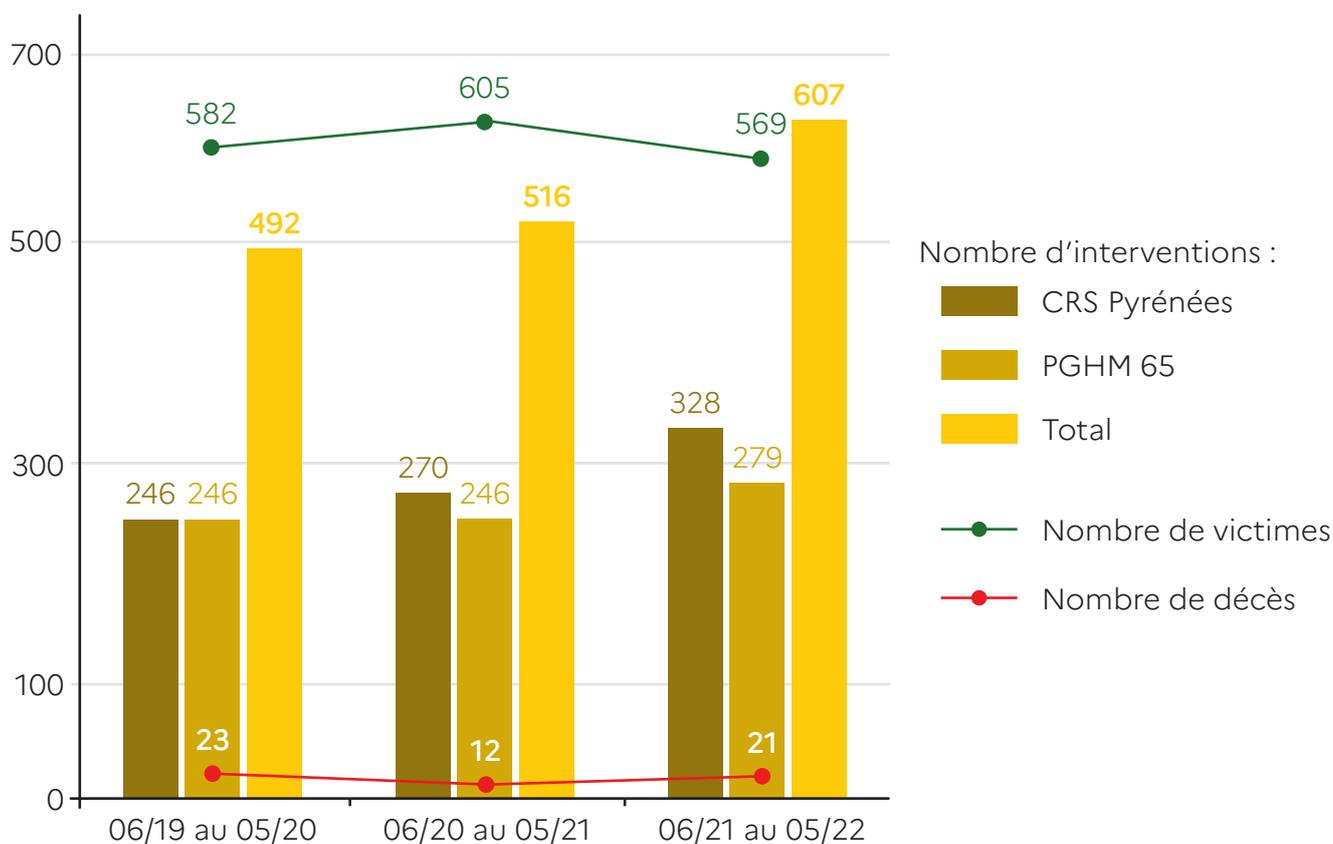


Le préfet s'est rendu, le 7 juillet, au col de Portet dans le cadre d'une opération de prévention aux risques lors de la pratique d'activité en montagne durant cette période estivale. Cette action fut l'occasion de mettre en place des ateliers éducatifs organisés par les différents acteurs présents :

- ▲ les unités de secours en montagne (CRS Pyrénées et PGHM de Pierrefitte-Nestalas),
- ▲ l'office départemental des Sports,
- ▲ le parc national des Pyrénées,
- ▲ le centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace.

## Une nette augmentation de la fréquentation du massif

Les interventions, après la période COVID, ont augmenté. Cette tendance se confirme par accentuation concernant le nombre d'interventions effectuées durant les vacances scolaires en période estivales : **+58 % en 2020 et +39 % en 2021.**



Bilan des unités de secours en montagne sur 3 années (du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai)

Durant la saison hivernale de 2020 et 2021, le nombre d'intervention a diminué dû aux premières périodes de confinement et la fermeture des stations. **Les sollicitations ont été plus variées avec une proportion très marquée pour le ski de randonnée.** Pour la saison hivernale 2022, l'ouverture des domaines, avec de bonnes conditions d'enneigement, a généré une belle fréquentation et **une augmentation hivernale de l'intervention très nette** en janvier.

La période estivale confirme un engouement des vacanciers pour les territoires de montagne. Les réservations en hôtellerie, camping et en refuge de montagne sont des marqueurs de la réappropriation du territoire. **Le nombre plus important des interventions (en comparaison avec l'année 2019), montre une fréquentation en très nette hausse.**

La traumatologie, plutôt légère, est également un marqueur d'une pratique de « tourisme de montagne » plutôt que de montagnards confirmés.

La régulation téléphonique est en **très nette hausse et confirme une pratique de néophyte des activités de montagne** (demandes d'intervention pour des personnes rapidement égarées, retards trop vite signalés, petites atteintes...). Une partie de ces demandes d'intervention est gérée par téléphone, car elle ne justifie pas un engagement de moyens sur le terrain.

## Prévenir des risques liés aux activités sportives

Depuis 2 ans, la forte fréquentation de la montagne par **un public de nouveaux pratiquants**, peu familiarisé avec les particularités et les exigences du milieu montagnard génère parfois des mises en danger.

**L'opération « Prévention Montagne Pyrénées »** (anciennement « Croque Montagne ») destinée à **prévenir les défaillances des randonneurs**, a été conçue en 2017 par l'Office Départemental des Sports pour les 50 ans du parc national des Pyrénées et est aujourd'hui accompagnée par des partenaires publics et privés :

- ▲ le parc national des Pyrénées
- ▲ les unités de secours en montagne (CRS Pyrénées et PGHM)
- ▲ le département des Hautes-Pyrénées,
- ▲ la commission syndicale de la vallée de St-Savin
- ▲ la fédération française des clubs alpins de montagne
- ▲ l'association prévention MAIF
- ▲ EDF « Une rivière, Un territoire »
- ▲ le conseil régional Occitanie
- ▲ le préfet coordonnateur de massif des Pyrénées





Le fondement de l'opération consiste à porter le message de prévention en allant **au contact des randonneurs** :

- ▲ à **proximité des refuges**, dont les gardiens sont des relais essentiels des messages de prévention,
- ▲ et **sur des sites emblématiques**, à très forte fréquentation touristique (hôtellerie du Cirque à Gavarnie, Lac de Gaube, Pic du Midi de Bigorre...).

Cette opération commencera le 13 juillet prochain dans les Hautes-Pyrénées et se déroulera sur 12 autres dates grâce aux intervenants :

- ▲ de l'**Office Départemental des Sports des Hautes-Pyrénées**, qui a développé une expertise dans le domaine de la nutrition adaptée à la pratique de la montagne.
- ▲ du **secours en montagne (PGHM 65 et CRS Pyrénée)**, dont les agents peuvent témoigner que de nombreux secours sont directement liés à des négligences nutritionnelles, à une préparation insuffisante de la randonnée ou à un équipement inadapté.

En 2021, cette opération a permis de sensibiliser plus de 1350 randonneurs.

## Minimiser les conflits et les risques d'accidents liée au pastoralisme



Depuis quelques années, **l'activité pastorale se trouve de plus en plus confrontée au développement touristique estival**. Les territoires pastoraux sont considérés comme des espaces de liberté et les activités de plein air se développent sur ces sites (randonnée, parapente, VTT...).

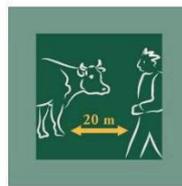
La prise en compte de cette activité touristique dans la gestion des estives est indispensable afin d'**éviter au maximum les conflits d'usage**. Néanmoins, de nombreux problèmes peuvent se poser à différents niveaux :

- ▲ **des problèmes qui perturbent le travail des éleveurs** (sur-fréquentation des cols, stationnement anarchique, abandon de déchets...)
- ▲ **des problèmes de comportement par rapport aux animaux** (divagation des chiens, perturbation directe des animaux)

Pour tenter de répondre à ces problèmes, le service pastoral départemental a mené une enquête qui a mis en lumière **la méconnaissance des conduites à tenir dans le domaine pastoral**. Ce travail a abouti à la mise en place d'**une signalétique spécifique au pastoralisme**, précisant les règles à respecter et les comportements à adopter sur les territoires pastoraux. Cette signalétique permet de concilier la tranquillité des troupeaux et le plaisir des usagers afin que les estives puissent continuer à accueillir, les uns et les autres, dans des conditions satisfaisantes.

La signalétique pastorale développée dans le département est opérationnelle depuis 2000. Cette signalétique, uniforme, est composée de 3 types de panneaux :

▲ **Des panneaux de « comportement »** (ils reprennent les règles de base à observer sur les estives),



▲ **Des panneaux « d'information »** (chacun de ces panneaux traite d'une thématique sur le pastoralisme en faisant écho à une particularité de l'estive sur laquelle il est présent. Ils sont positionnés dans des secteurs à forte fréquentation touristique),

▲ **Des panneaux de bas d'estive** (mixant de la signalétique d'information et de la signalétique de comportement et une présentation sommaire du domaine pastoral et de l'activité pastorale).

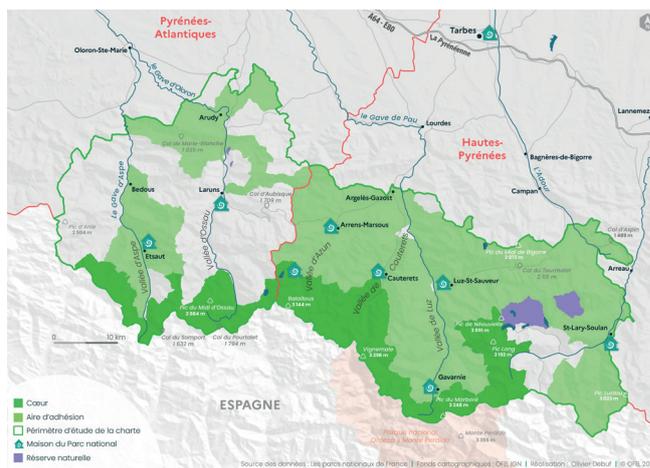


À ce jour, 1 050 panneaux sont installés sur le département

## Une campagne de sensibilisation aux bons usages et comportements adéquats

Avec un million et demi de visiteurs par an, **le parc national des Pyrénées est l'un des parcs nationaux les plus visités de France**. 24% des français déclarent en effet, avoir déjà fréquenté le parc national des Pyrénées (sondage IFOP – OFB - 2021).

Destination de prédilection des amateurs de grands espaces, montagnards chevronnés ou pratiquants occasionnels, le parc national des Pyrénées accueille aussi des visiteurs novices, de plus en plus nombreux, peu ou pas rompus à l'expérience de la montagne et à ses bons usages.



**Par méconnaissance des bonnes pratiques, certains comportements peu adaptés fragilisent l'harmonie des lieux et impactent la faune et la flore.**

Pour accueillir ce public aux multiples profils tout en préservant l'authenticité de ses sites, à la biodiversité foisonnante et aux paysages plébiscités, **le parc national des Pyrénées engage une campagne de sensibilisation aux bons usages et comportements adéquats en montagne.**

L'enjeu de cette campagne est de **promouvoir le vivre « #EN HARMONIE » avec la nature en conciliant les activités humaines et les enjeux environnementaux**. La constatation, faite sur le terrain, de comportements récurrents inadaptés et d'impacts notables sur les patrimoines naturels et paysagers a permis de définir 9 thématiques.

Les visuels portent un message de respect de l'autre, de vie #enharmonie, et abordent des impacts distincts :

- ⚠ Je **respecte le silence** et la quiétude des lieux
- ⚠ Je **ne réalise pas de survol** en drone
- ⚠ Je **profite** de cette nature en respectant sa quiétude
- ⚠ Je **n'approche pas les animaux** sauvages
- ⚠ Je **ne fais pas de feu**
- ⚠ Je **ramène** mes déchets
- ⚠ Je **bivouaque la nuit**
- ⚠ Je **laisse la nature** à sa place
- ⚠ **Mon chien ne pénètre pas en zone cœur** du Parc national des Pyrénées



# Conseils pour que la montagne reste un plaisir

## Avant une sortie :

Choisissez une activité et un parcours adaptés à votre expérience et au niveau de la personne la plus faible du groupe.

Prenez conseil auprès des professionnels (moniteurs, guides de haute montagne, accompagnateurs en moyenne montagne, loueurs...), des offices de tourisme, des fédérations des sports de nature.

Vérifiez que vous êtes assuré(e) en responsabilité civile et individuelle accident.

Certaines activités sont réglementées (horaires, interdictions...) : renseignez-vous au préalable.

Informez une personne de votre programme et de l'heure probable de votre retour ainsi que de votre itinéraire. Dans tous les cas, évitez de partir seul(e).

Consultez régulièrement les prévisions météo ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)). Prévoyez un itinéraire de remplacement ou n'hésitez pas à renoncer si les conditions s'annoncent défavorables.

Réservez votre place à l'avance si vous prévoyez de passer la nuit en refuge de montagne. Pensez à annuler en cas de changement.

Apprenez à reconnaître le balisage que vous rencontrerez sur les sites de pratiques



## Ne pas oublier, emportez avec vous :

- de quoi vous **alimenter** et vous **hydrater**.
- des **vêtements adaptés** à l'activité choisie et à la météo (qui peut changer rapidement). De quoi vous protéger : du soleil (lunettes, casquette, crème solaire), du vent (coupe-vent), du froid (pull, pantalon, bonnet, gants) et de la pluie.
- veillez à ce que **les enfants aient un équipement bien adapté** à leur gabarit. Un enfant est toujours plus sensible qu'un adulte et ses signaux d'alerte peuvent arriver trop tardivement.
- **un téléphone portable et les numéros d'urgence utiles** (112).
- **une carte détaillée du lieu et un gps** (ou une boussole et un altimètre). Ne comptez pas uniquement sur votre portable : le réseau n'est pas toujours disponible en zone montagne.
- **un couteau, un sifflet et une lampe de poche** ou frontale.
- **une trousse de premiers secours** (pansements compressifs, bandes, sparadrap.....) et une couverture de survie.

## Contact

---

Service communication  
Préfecture des Hautes-Pyrénées  
Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes  
[pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
05.62.56.65.05 / 06.13.23.07.80



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*